

PAR COURRIEL

Le 12 janvier 2016

V/Réf :

N/Réf : 2004 44212

Objet : Demande d'accès concernant:

20, rue Industrielle à Delson (lot 3 132 002 du cadastre du Québec)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 25 novembre, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. avis d'infraction, 28 octobre 1999 (2 pages);

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (2)

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale



CERTIFIÉ

Longueuil, le 28 octobre 1999

AVIS D'INFRACTION

Uni Balcon inc.
20, Industrielle, local 100
Delson (Québec) J0L 1G0

N/Réf. : P-7610-16-01-0081100

Objet : Exploitation non-conforme d'une industrie de fabrication de balcons en fibre de verre au 20, Industrielle, local 100 à Delson

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 21 octobre 1999 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Exploitation d'une industrie susceptible d'en résulter l'émission de contaminants dans l'environnement sans avoir obtenu préalablement un certificat d'autorisation;
 - Loi sur la qualité de l'environnement;
 - . Article 22.

AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : P-7610-16-01-0081100

Le 28 octobre 1999

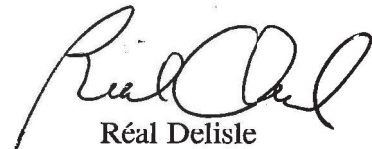
Nous vous demandons donc de procéder, d'ici le 29 novembre 1999 aux corrections qui s'imposent et de nous fournir un plan de ces correctifs.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Mme Danièle Poulin, technicienne au : (450) 928-7607, poste 273.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous devons prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles, à l'égard des infractions qui ont été observées.

Adjoint au chef du
Service industriel



Réal Delisle

RD/DP